

Décision

Générale

colonial

Décision n° 914 du 18 août 1947 :

n° 914

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 août 1947

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1947

Date du numéro
31 août 1947

TEXTE INTÉGRAL

M. Soubielle, chef de bureau de classe exceptionnelle de l'administration générale des colonies, est chargé par intérim, des fonctions de chef du service du personnel, des finances et de la comptabilité pendant la durée de l'absence de M. Labussière, titulaire d'une permission. La présente décision aura effet pour compter du 14 août 1947.